



Assemblée générale

IN LIBRARY

Distr.
GENERALE

A/42/58
18 décembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

Quarante-deuxième session

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LE DESESPoir ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX .

Lettre datée du 17 décembre 1986, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre que vous adresse S. E. M. Farouk Al-Sharaa, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé : "Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux".

Le Ministre plénipotentiaire,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Abdul Mou'men AL-ATASSI

ANNEXE

Lettre datée du 17 décembre 1986, adressée au Secrétaire
général par le Ministre des affaires étrangères de la
République arabe syrienne

Constatant que la communauté internationale est de plus en plus consciente de l'importance de la lutte contre le terrorisme, qu'elle se rend compte que les actes de cette nature risquent de se multiplier au niveau international et qu'elle est inquiète de l'exploitation qu'en font les milieux impérialistes et les régimes racistes pour mieux faire échec aux aspirations des peuples à la libération et à l'indépendance; convaincue de l'existence d'un consensus international sur la nécessité de combattre le terrorisme sous toutes ses formes, d'en faire disparaître les causes et de mettre fin à ce fléau qui prend pour cible des personnes innocentes et leurs biens et favorisent les atteintes à la souveraineté des Etats et l'usurpation et le déni des droits des peuples, et étant donné qu'il n'existe pas dans la communauté internationale de critères convenus bien définis qui permettraient à la communauté internationale de distinguer clairement entre le terrorisme, qui doit absolument être condamné et combattu, et la résistance nationale, qui doit être protégée et soutenue, la République arabe syrienne voudrait informer la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, de ce qu'a déclaré en substance le 27 mai 1986, Son Excellence le Président Hafez Assad, qui se trouvait alors en visite officielle en Grèce : le Président Assad a fait ressortir la nécessité de définir, au niveau international et dans le cadre d'une organisation internationale compétente, des critères qui permettent d'établir une distinction entre le terrorisme et la résistance nationale. La République arabe syrienne voudrait par ailleurs soumettre à la communauté internationale la proposition que le Président Assad a présentée dans un discours prononcé le 16 novembre 1986, à la vingt et unième Conférence de la Fédération générale des syndicats syriens. Cette proposition préconise la création d'une commission internationale chargée de définir le terrorisme et ce qui distingue ce phénomène de la lutte que livrent des peuples pour leur juste cause et la libération de leur territoire. Le Président Assad a clairement indiqué à cette occasion que la Syrie était prête à coopérer sans réserve à une telle mesure et à participer par des suggestions et des formules concrètes à une lutte sans merci contre le terrorisme.

La proposition du Président de la République arabe syrienne concernant la création d'une commission internationale ainsi mandatée a été favorablement accueillie par de nombreux Etats dans les diverses régions du monde, notamment par ceux qui condamnent le terrorisme, soutiennent les peuples qui résistent à l'occupation et demandent l'abolition du colonialisme et du racisme.

Il va sans dire que, pour pouvoir créer une commission internationale qui traite du phénomène du terrorisme et de ses causes sous-jacentes, il faut que tous les Etats se consultent, coopèrent et prennent des mesures concertées - car nous sommes convaincus que le terrorisme, dont nous avons souffert et souffrons encore grandement, doit être réprimé par une action collective, indispensable contre un phénomène qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, compromet les libertés fondamentales et attente aux droits de l'homme et à la dignité humaine.

/...

Il est d'autant plus important de se mettre à l'oeuvre sérieusement et dans la concertation pour concrétiser cette idée sans attendre que la politique qui consiste à se taire et à pratiquer l'attentisme lorsque certains essaient fébrilement d'estomper toute distinction entre terrorisme et résistance légitime d'un peuple et appliquent deux poids et deux mesures laisse aux forces impérialistes toute liberté pour continuer leurs perfidies et, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, agresser des Etats indépendants dont les politiques leur déplaisent ou qui refusent de céder à leurs pressions. Un tel état de choses met sérieusement en péril la coopération internationale, encourage à user sans limite de la force au mépris des règles du droit international, des principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU, favorise la propagation du terrorisme international et exacerbe les tensions, compromettant la paix et la sécurité internationales. Vous avez certainement pu en voir des signes récemment, avec l'intensification sur la scène internationale des campagnes de désinformation dirigées contre le principe de la lutte nationale et contre les pays qui le défendent, à tel point que certains milieux impérialistes et racistes n'ont pas hésité à présenter les actes de piraterie et le terrorisme d'Etat comme des mesures de légitime défense - alors que les peuples du monde savent que le terrorisme d'Etat est encore plus condamnable et plus dangereux que toutes les autres formes de terrorisme.

Ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de l'ONU face au problème du terrorisme international et de ses causes a certes donné quelques résultats, mais on n'a encore abouti à rien en ce qui concerne la question soulevée ici, à savoir la distinction entre terrorisme et lutte légitime d'un peuple. C'est pourquoi la République arabe syrienne, consciente de ses responsabilités, soucieuse de sauvegarder la légitimité internationale et réaffirmant la primauté des règles du droit international, propose d'organiser, sous les auspices de l'ONU, une conférence internationale qui étudierait la proposition du Président Hafez Assad, et de créer, pour préparer cette conférence, un comité où seraient représentés tous les groupes géographiques et régionaux. La République arabe syrienne est convaincue que l'accueil favorable que vous réserverez à cette proposition et l'appui que vous apporterez par vos initiatives et vos suggestions constructives contribueront notablement à assurer le succès d'une telle entreprise et à concrétiser un noble objectif auquel aspirent tous les peuples du monde.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République arabe syrienne,

(Signé) Farouk AL-SHARAA
